



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
19 mars 2013  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2013**

3-14 juin 2013, New York

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

**Audit et contrôle internes**

**Programme des Nations Unies pour le développement :  
rapport sur l'audit et les investigations internes**

*Résumé*

Le présent rapport rend compte des activités du Bureau de l'audit et des investigations pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ainsi que le Conseil d'administration l'a demandé dans ses décisions 2012/18, 2011/22 et 2011/23, il contient des informations sur : a) les titres de tous les rapports d'audit interne publiés en 2012; b) des renseignements détaillés sur les ressources du Bureau en matière d'audit, d'investigation et de services consultatifs; c) l'expérience acquise dans le cadre des contrôles de gestion conjoints; d) les fraudes constatées et les mesures adoptées dans les cas d'inconduite; e) les rapports d'audit interne communiqués en 2012. Comme par le passé, la réponse de l'Administration au présent rapport fait l'objet d'un document distinct (conformément à la décision 2006/13) et le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit est joint au présent rapport (conformément aux dispositions du document DP/2008/16/Rev.1).

*Éléments d'une décision*

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être : a) prendre note du présent rapport; b) exprimer son appui continu au renforcement des fonctions d'audit et d'investigation internes du Programme; et c) prendre note du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit.



## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	4
I. Garanties au sein du PNUD .....	4
II. Divulgence de rapports d'audit interne .....	7
III. Planification des audits axée sur les risques .....	8
IV. Effectifs et budget .....	9
<i>Budget</i> .....	9
Figure 2. Niveau des ressources du Bureau en 2012 .....	9
V. Résultats notables des audits internes .....	10
A. Audits du siège .....	10
B. Audits interinstitutions et expérience acquise en la matière .....	10
C. Audits de bureaux de pays .....	11
D. Audits d'activités financées par le Fonds mondial .....	12
E. Audits de projet .....	13
VI. Notation des audits .....	14
VII. Suite donnée aux recommandations issues des audits .....	16
VIII. Services consultatifs .....	16
IX. Services d'audit interne et d'investigation pour ONU-Femmes .....	17
X. Examen des audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales et/ou des gouvernements nationaux .....	17
<i>Résultats de l'examen effectué par le Bureau</i> .....	18
<i>Principaux problèmes relevés lors de l'audit de projets exécutés par des ONG ou d'exécution nationale et mesures prises pour y remédier</i> .....	18
<i>Avis formés à l'issue de l'audit et montant net de leurs incidences financières</i> .....	19
XI. Investigations .....	19
<i>Volume de travail</i> .....	19
<i>Types de plainte</i> .....	20
<i>Mesures disciplinaires et autres sanctions prises</i> .....	22
<i>Renforcement des moyens d'investigation</i> .....	22
XII. Conclusion générale .....	24
Annexes ( <i>disponibles sur la page Web du Conseil d'administration</i> )	
1. Charte du Bureau de l'audit et des investigations	
2. Rapports d'audit publiés par le Bureau en 2012	

3. Rapports d'audit communiqués aux États Membres courant 2012

4. Recommandations auxquelles il n'a pas été donné suite depuis au moins 18 mois

Appendice (*disponible sur la page Web du Conseil d'administration*)

Rapport annuel de 2012 du Comité consultatif pour les questions d'audit

## Introduction

1. Le Bureau de l'audit et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement présente au Conseil d'administration son rapport annuel sur les activités d'audit et d'investigations internes qu'il a menées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
2. Comme le Conseil d'administration l'a demandé dans sa décision 2012/18, le présent rapport contient : a) les titres de tous les rapports d'audit interne publiés au cours de l'année, et b) des renseignements détaillés sur les ressources du Bureau en matière d'audit, d'investigations et de services consultatifs. Conformément à la décision 2011/22 du Conseil d'administration, il renferme également des informations sur : c) les enseignements tirés et l'expérience acquise dans le cadre des contrôles de gestion conjoints, et d) les fraudes constatées et les mesures adoptées dans les cas d'inconduite. De même, comme demandé dans la décision 2011/23, il comporte des renseignements sur les rapports d'audit interne qui ont été communiqués. La réponse de l'Administration au présent rapport fait l'objet d'un document distinct (conformément à la décision 2006/13) et le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit est joint au présent rapport (conformément aux dispositions du document DP/2008/16/Rev.1).

## I. Garanties au sein du PNUD

### Mandat du Bureau de l'audit et des investigations

3. Plusieurs faits nouveaux intervenus en 2012 ont rendu nécessaire une révision de la Charte du Bureau de l'audit et des investigations (voir annexe 1). Les modifications reflètent principalement : a) l'approbation de la version révisée du règlement financier et des règles de gestion financière du Programme, où sont à présent décrites en totalité les responsabilités relatives non seulement au contrôle interne mais aussi aux investigations au sein du PNUD, et reconnue la Charte comme définissant les fonctions, la compétence et les responsabilités du Bureau; b) la politique adoptée par le Conseil d'administration en matière de divulgation publique; c) le rôle du Bureau dans les audits interinstitutions; d) les nouvelles attributions d'investigation concernant les garanties sociales et environnementales; e) le rôle du Bureau dans le nouveau mécanisme de sanctions contre les fournisseurs; et f) le rôle du Bureau dans le renvoi des cas d'infraction pénale. Ces modifications ont été examinées par le Comité consultatif pour les questions d'audit et approuvées par l'Administrateur. La version révisée a pris effet le 1<sup>er</sup> décembre 2012 et coïncidé avec la divulgation publique des rapports d'audit du Bureau.
4. Conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, le Bureau confirme au Conseil qu'il a agi en toute indépendance. En 2012, il n'a subi aucune ingérence dans la définition de son champ d'intervention, la conduite de ses travaux et la communication de ses résultats.
5. Pour continuer de s'acquitter efficacement de son mandat, le Bureau soumet ses activités d'audit et d'investigations à un programme d'amélioration et d'assurance de la qualité. Ce programme comprend des évaluations systématiques et périodiques. En 2012, le Bureau a une fois de plus confirmé de manière indépendante qu'il respectait dans l'ensemble les normes internationales et le code de déontologie de l'Institut des auditeurs internes. Il avait auparavant été établi, en

2009, qu'il se conformait aux principes et normes généralement acceptés en matière d'investigations au sein des organisations internationales. Les prochaines évaluations externes de la qualité des investigations et de l'audit sont prévues pour 2014 et 2017, respectivement.

6. Tout au long de l'année 2012, le Bureau a bénéficié du soutien sans faille de la direction du PNUD. Présent en qualité d'observateur aux réunions du Groupe d'appui à la performance de l'organisation, son directeur a saisi l'occasion qui lui était donnée de formuler des recommandations au sujet des nouvelles politiques, en particulier concernant les aspects relatifs au contrôle et à la responsabilité, ainsi que des observations sur les nouveaux risques auxquels le Programme pourrait se trouver exposé. De même, le Bureau a maintenu sa pratique consistant à participer, au besoin, à des réunions avec des États Membres et des États non Membres donateurs afin de les sensibiliser aux mécanismes de contrôle du PNUD et de renforcer la coopération avec ses homologues d'autres organisations.

### **Contrôle externe indépendant**

7. Le Comité consultatif pour les questions d'audit a continué de remplir auprès de l'Administrateur une fonction consultative en vue de favoriser la bonne exécution des activités d'audit et d'investigation internes du PNUD. En 2012, le Comité a passé en revue les effectifs et le budget prévus dans le plan de travail annuel du Bureau, les rapports d'étape trimestriels, le rapport annuel pour 2011, les modifications proposées pour la Charte ainsi que le rapport issu de l'examen externe de l'assurance qualité et le plan d'action établi en conséquence par le Bureau.

8. Les auditeurs externes du Programme (le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU) ont également contrôlé les progrès du Bureau dans la mise en œuvre des recommandations du Comité qui visaient à améliorer son fonctionnement. Le Comité a continué de s'appuyer sur les audits internes du Bureau, de même que sur ses processus d'examen de l'assurance qualité concernant les audits effectués par des tiers au sujet de projets exécutés par des organisations non gouvernementales et des gouvernements nationaux. Suite au renouvellement de la composition du Comité en 2012, le Directeur du Bureau a rencontré le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de la Tanzanie, désormais en charge de l'audit externe du PNUD, afin d'entretenir la relation de travail étroite qui unit le Bureau et le Comité.

### **Coordination au sein du système des Nations Unies**

#### *Dans le cadre des audits*

9. Le Bureau de l'audit et des investigations a continué de participer activement aux réunions annuelles des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales. À la réunion de septembre 2012, il a proposé un modèle d'évaluation des risques ainsi que des critères d'identification des audits conjoints ou coordonnés et recensé les vérifications qu'il serait possible de prévoir pour 2013 et au-delà.

10. Sur la base des cadres d'audit précédemment approuvés en accord avec les participants aux réunions annuelles de 2007 (pour les fonds d'affectation spéciale pluripartenaires) et de 2011 (concernant le programme « Unis dans l'action »), le Bureau a pris part à la vérification de plusieurs audits interinstitutions en 2012 (voir

partie V.B ci-après). En tant qu'auditeur de l'Agent administratif chargé des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et du système des coordonnateurs résidents, la responsabilité lui incombe de publier toute la correspondance relative aux audits et de tenir le registre des recommandations issues des vérifications, tout en s'acquittant de la tâche qui consiste à assurer le suivi des progrès accomplis.

*Dans le cadre des investigations*

11. Le Bureau a maintenu sa représentation au secrétariat chargé d'organiser la Conférence des enquêteurs internationaux. Il a également collaboré avec ses homologues de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à l'établissement d'un forum des chefs des services d'investigation de l'ensemble du système des Nations Unies pour favoriser le partage et le perfectionnement des meilleures pratiques. Cette nouvelle initiative a été saluée par le Corps commun d'inspection dans son rapport de 2011 consacré à la fonction d'enquête dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2011/7), officiellement communiqué à l'Assemblée générale en juillet 2012.

12. Le Bureau a collaboré avec la FAO et coordonné le deuxième cours de formation aux investigations conjointes qui s'est tenu en Autriche, à l'Académie internationale de lutte contre la corruption, en mars 2012. Le cours a vu la participation de 23 enquêteurs provenant de divers organismes des Nations Unies et d'autres institutions internationales.

**Fondement des garanties indépendantes données à l'Administrateur**

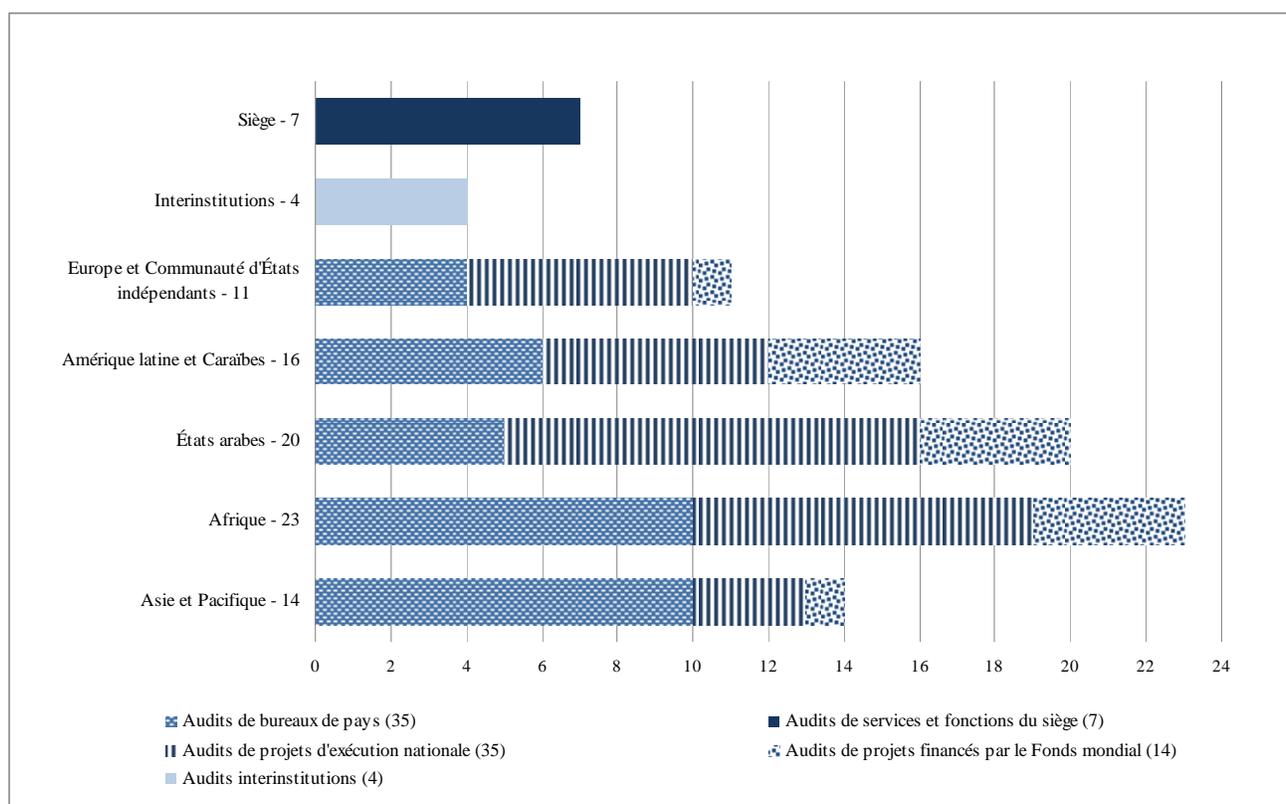
13. Pour atteindre l'objectif qui consiste à donner des garanties concernant la gouvernance, la gestion des risques et les systèmes de contrôle, les audits réalisés par le Bureau portent sur un ensemble cohérent de services opérationnels, de fonctions et d'activités mis en œuvre au siège et aux niveaux régional et national, y compris grâce à des subventions attribuées par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial), et de projets d'exécution nationale.

14. En 2012, le Bureau a publié 95 rapports d'audit, qui avaient pour objet : le siège (7), des bureaux de pays (35), des projets financés par le Fonds mondial (14), des projets d'exécution nationale (35) et des activités interinstitutions (4) (voir fig. 1). Les 7 audits concernant le siège ont porté sur 2 services opérationnels, 1 centre régional, 2 fonctions essentielles et 2 questions liées au Fonds mondial qui intéressent l'ensemble de l'organisation. Sur les 35 audits de bureau de pays, 31 ont consisté en des vérifications complètes, 2 ont servi des fins de suivi et 2 ont porté sur des fonctions spécifiques. Les quatre audits interinstitutions ont été réalisés en coopération avec au moins un autre organisme des Nations Unies – FAO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), FNUAP, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Programme alimentaire mondial (PAM). On trouvera à l'annexe 2 les titres de tous les rapports d'audit interne publiés en 2012.

15. Étant donné que la plupart des rapports d'audit publiés en 2012 concernent des opérations et activités que les bureaux du PNUD ont menées au cours de l'année 2011, les audits rendent généralement compte de la situation en 2011. Les 84 audits

effectués au niveau national (35 bureaux de pays, 14 initiatives financées par le Fonds mondial, 35 projets d'exécution nationale) couvrent environ 52 % (2,5 milliards de dollars) des quelque 4,8 milliards de dollars que le PNUD a engagés pour les activités opérationnelles en 2011, comme il ressort des éléments consignés dans le progiciel de gestion intégré du Programme, Atlas. L'audit de projets menés par des ONG ou des gouvernements nationaux a par ailleurs permis de contrôler d'autres dépenses, à hauteur de 2 milliards de dollars. Ainsi, les vérifications portant sur le siège, des bureaux de pays, des subventions du Fonds mondial et des projets d'exécution nationale, de même que les audits réalisés par des tiers au sujet de projets menés par des ONG ou des gouvernements nationaux, sont venus compléter les autres mécanismes de contrôle sur lesquels se fondent l'Administrateur et le Conseil d'administration pour avoir l'assurance que les ressources du PNUD sont utilisées au mieux et que les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne sont efficaces et adéquats.

Figure 1  
Nombre et types de rapports d'audit publiés en 2012



## II. Divulgence de rapports d'audit interne

16. Conformément à la décision 2012/18 du Conseil, le Bureau a mis à la disposition du public les synthèses de tous les rapports d'audit interne publiés après le 30 juin 2012, puis tous les rapports d'audit interne publiés après le 1<sup>er</sup> décembre

2012, en appliquant les garde-fous convenus avec le Conseil. Conformément à cette même décision, il a actualisé ses procédures permanentes pour qu'y figure la disposition selon laquelle, avant de divulguer un rapport d'audit interne contenant des conclusions relatives à un État Membre spécifique, il doit en remettre un exemplaire à l'État Membre concerné, suffisamment à l'avance pour que celui-ci puisse l'étudier et le commenter. Il a également consolidé ses procédures de bonne diligence et d'assurance qualité applicables aux projets de rapport afin de garantir l'intégrité et la qualité des renseignements divulgués et de préserver la confidentialité de toute information jugée particulièrement sensible ou susceptible d'entacher la réputation d'une tierce partie.

17. La mise à la disposition du public des rapports d'audit du Bureau témoigne de l'attachement sans réserve du PNUD à la transparence institutionnelle. Comme indiqué par l'Administrateur associé aux dirigeants du PNUD, la pratique de la divulgation souligne que le Programme assume publiquement la responsabilité des fonds qui lui sont confiés, ce qui est de nature à renforcer la confiance des partenaires et des parties intéressées; elle montre aussi qu'il ne cherche pas à passer sous silence les domaines dans lesquels il lui faut s'améliorer et qu'il est prêt à mettre au jour les défis et problèmes, y compris lorsque cela peut donner lieu à des critiques de la part de ses partenaires. L'Administrateur associé a d'ailleurs estimé que, sans cet esprit d'ouverture, la crédibilité du PNUD serait compromise.

18. En 2012, à la demande des Gouvernements de la Suède et du Royaume-Uni ainsi que du Fonds mondial et de la Commission européenne, le PNUD a ouvert l'accès à 31 rapports. Depuis l'adoption de la décision 2008/37 du Conseil, 94 rapports ont fait l'objet d'une divulgation. Conformément à la décision 2011/23, le Bureau confirme qu'en 2012 aucune demande n'a été reçue d'une quelconque organisation non visée par cette décision (État Membre, organisation intergouvernementale donatrice ou Fonds mondial).

### **III. Planification des audits axée sur les risques**

19. Comme par le passé, le Bureau a formulé le plan de vérification pour 2012 après avoir entrepris une évaluation adaptée des risques à prévoir dans tous les domaines susceptibles de faire l'objet d'un audit, en consultation avec la direction, les bureaux concernés et d'autres parties intéressées. L'avis du Comité des commissaires aux comptes a également été sollicité dans le but de veiller à ce que le Programme soit dûment couvert par les audits et de limiter autant que possible les chevauchements dans les efforts déployés pour donner des garanties à l'Administrateur et au Conseil.

20. Durant l'année, le Groupe d'appui à la performance de l'organisation a validé une nouvelle stratégie de vérification des projets d'exécution nationale, qui comporte notamment un modèle d'évaluation des risques adapté et spécifique à ces projets et un mécanisme de financement des coûts connexes des audits.

21. Le projet de plan de vérification a été soumis à l'examen et aux observations du Comité consultatif pour les questions d'audit avant son approbation par l'Administrateur.

## IV. Effectifs et budget

### *Effectifs*

22. Au 31 décembre 2012, le Bureau disposait de 73 postes, contre 68 en 2011 (voir fig. 2). La variation du nombre de postes s'explique par : a) deux autres postes affectés aux investigations qui ont été approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 (DP/2012/13/rev.1, paragraphe 27); b) un poste d'informaticien adjoint, nouvellement approuvé, pour appuyer les enquêteurs du Bureau dans leurs activités de recherche de preuves numériques; c) deux nouveaux postes (un responsable de l'assurance qualité et un adjoint à la rédaction) créés pour renforcer les capacités d'assurance qualité en vue de la mise à la disposition du public des rapports d'audit interne en décembre 2012; d) un nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan national pour aider à la gestion de l'audit des projets d'exécution nationale dans le nord, l'ouest et le centre de l'Afrique; et e) deux postes d'audit supprimés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 en conséquence d'ajustements structurels (DP/2012/13/rev.1). En outre, un administrateur auxiliaire a rejoint le Bureau en janvier 2012.

23. Sur ces 73 postes, 66 étaient pourvus et six vacants à la fin du mois de décembre 2012. Le recrutement au titre de quatre des postes vacants a été mené à terme en 2012 et les candidats retenus prendront leurs fonctions au premier trimestre de 2013. Pour les deux autres postes à pourvoir, la procédure de sélection se poursuivait au moment de la rédaction du présent rapport. En 2012, le Bureau a mis en moyenne huit mois à remplir un poste vacant.

### *Budget*

24. En 2012, le Bureau avait un budget total de 17,5 millions de dollars, soit une hausse de 3,3 millions de dollars par rapport à son budget de 2011. Cette enveloppe était financée à 66 % par le budget ordinaire, le solde étant imputé à d'autres ressources. Le budget de 2012 comprenait également un montant de 1,4 million de dollars affecté à l'audit et aux investigations portant sur des activités liées aux projets gérés par le PNUD et financées par le Fonds mondial, ainsi qu'un montant de 1,5 million de dollars affecté à la vérification de projets d'exécution nationale, conséquence de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du Bureau en la matière (voir paragraphe 21). Il comportait par ailleurs une allocation ponctuelle de 0,2 million de dollars destinée à faire face à l'augmentation du nombre d'investigations à caractère hautement prioritaire.

Figure 2  
**Niveau des ressources du Bureau en 2012**

Fonction	2012	
	Postes approuvés	Budget (millions de dollars É.-U.)
Audit	47 <sup>a</sup>	9,3
Investigations	12	3,1
Audit en Afghanistan	2	0,4
Audit de projets financés par le Fonds mondial et investigations y relatives	4	1,4

Fonction	2012	
	Postes approuvés	Budget (millions de dollars É.-U.)
Gestion et appui du Bureau	7	1,7
Audit de projets d'exécution nationale	1	1,5
Comité consultatif pour les questions d'audit	0	0,1
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>17,5</b>

<sup>a</sup> Dont un poste entièrement financé d'administrateur auxiliaire.

## V. Résultats notables des audits internes

### A. Audits du siège

25. En 2012, le Bureau a publié sept rapports d'audit relatifs à des groupes opérationnels et d'autres fonctions essentielles du siège, qui portaient sur : a) la fonction essentielle du PNUD en matière d'achat; b) la proposition d'éponger une perte d'actifs de 14,2 millions de dollars; c) le Centre régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique; d) le Bureau régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes; e) le Bureau régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique; ainsi que deux rapports traitant d'activités du Programme financées par le Fonds mondial, à savoir : f) le rapport de synthèse sur les audits des bureaux de pays du PNUD en tant que principaux bénéficiaires de subventions du Fonds mondial; et g) les fonctions essentielles du PNUD en matière d'achat pour les projets financés par le Fonds mondial.

26. Hormis les deux audits relatifs à des activités liées au Fonds mondial (voir partie V.D du présent document), les cinq audits concernant le siège ont donné lieu à 23 recommandations, dont 10 (43 %) ont été qualifiées de hautement prioritaires. Sur ces 10 recommandations, neuf intéressaient l'ensemble de l'institution. Elles tendaient notamment à parfaire les politiques et procédures accélérées d'achats de crise en fonction des capacités des bureaux; améliorer les démarches de planification des achats en ayant recours à des systèmes, outils et politiques renforcés; et définir des orientations complètes pour la gestion des subventions.

### B. Audits interinstitutions et expérience acquise en la matière

27. Quatre rapports ont été publiés en 2012. Trois d'entre eux avaient pour objet la politique harmonisée concernant les transferts de fonds : a) en Indonésie, sur la base d'un audit réalisé conjointement avec l'UNICEF; b) au Pakistan, sur la base d'un audit réalisé conjointement avec le FNUAP et l'UNICEF; et c) pour ce qui a trait aux dispositions générales de gouvernance, sur la base d'un audit réalisé conjointement avec le FNUAP et l'UNICEF. Le dernier de ces trois audits, effectué en tenant compte des résultats des deux précédents, a fait ressortir la nécessité de repenser le cadre de la politique harmonisée aux fins d'en améliorer l'efficacité, l'efficacité et le potentiel de mise en œuvre, et montré qu'il faudrait en particulier examiner le détail des instruments y associés (macro-évaluation, micro-évaluation et plans conjoints d'assurance et d'audit).

28. L'audit du programme « Unis dans l'action » en Tanzanie a été mené en coopération avec la FAO, l'UNESCO, le FNUAP, l'UNICEF, l'ONUDI et le PAM; trois autres services d'audit interne (Organisation internationale du Travail, Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat de l'ONU et OMS) ont prêté leur concours sans participer directement aux vérifications. L'audit a mis en lumière le défaut d'harmonisation des processus opérationnels de programme au niveau institutionnel, qui entraîne des doubles emplois dans la programmation et l'élaboration de rapports. Toutefois, l'ampleur des réductions de coûts qui découleraient d'une meilleure harmonisation reste à établir et confirmer.

29. On a constaté des similitudes dans les audits de la gouvernance de la politique harmonisée et du programme « Unis dans l'action » en ce qui concerne la nécessité d'une attribution plus claire des responsabilités. À la réunion annuelle des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales, en 2012, le Bureau a présenté certains enseignements tirés des audits conjoints et coordonnés. L'intérêt de travailler ensemble a été mis en rapport avec le besoin de renforcer encore la coordination par avance de la planification, de la méthodologie et du compte rendu des audits. Le principal obstacle à la coordination des services d'audit interne tout au long de la procédure de vérification tient au niveau d'engagement inégal des organismes des Nations Unies concernés. À mesure qu'il accumulera de l'expérience dans le cadre de ces audits conjoints, le Bureau tiendra le Conseil informé par l'intermédiaire de ses rapports à venir. Dans l'intervalle, les enseignements tirés jusqu'à présent feront l'objet d'un examen formel à la réunion du Comité de haut niveau de la gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui se tiendra au printemps 2013.

### C. Audits de bureaux de pays

30. L'audit d'un bureau de pays porte généralement sur des activités liées à : a) la gouvernance et la gestion stratégique; b) la coordination du système des Nations Unies (activités de développement, bureau du coordonnateur résident, rôle du PNUD dans l'initiative Unité d'action des Nations Unies et politique harmonisée concernant les transferts de fonds); c) les activités de programme (gestion de programme, partenariats et mobilisation de ressources, gestion de projet); et d) les opérations (ressources humaines, finances, achats, technologies de l'information et des communications, gestion des avoirs et administration générale, ainsi que sûreté et sécurité).

31. Parmi les 35 rapports d'audits de bureau de pays publiés en 2012 figurent 31 audits à portée générale, deux audits distincts axés sur la gestion des ressources humaines et des avoirs d'un seul et même bureau, et deux audits de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues d'un audit préalable. Au total, ces audits ont donné lieu à 226 recommandations, dont une proportion élevée (58 %) dans les domaines de la gestion de projet, des achats, de la gestion des avoirs et de l'administration générale (voir fig. 3).

32. Une analyse plus approfondie des domaines susmentionnés a permis d'identifier certains aspects récurrents : a) inadéquation des services de suivi et de supervision des projets – par exemple, inactivité des conseils de projet et/ou des comités d'évaluation des projets, absence de cadre/plan de contrôle des projets, non-

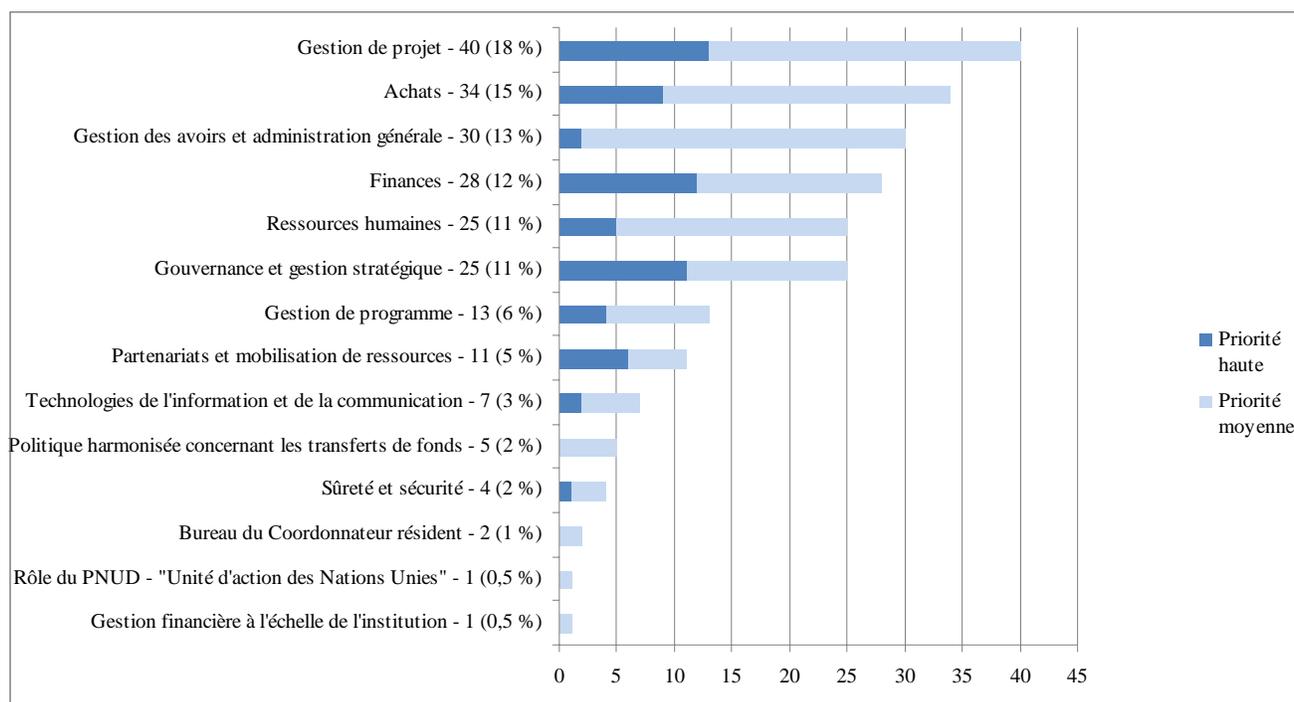
présentation de rapports aux partenaires d'exécution (19 bureaux); b) lacunes dans les procédures d'achat – par exemple, inadéquation de la planification des achats, de l'évaluation des soumissions, défaut d'information et mauvaise composition des comités traitant des achats (16 bureaux); faiblesses dans la gestion des avoirs – par exemple, non-actualisation des listes d'avoirs dans le système Atlas, défaut d'inventaire physique, absence d'étiquetage des avoirs (12 bureaux); et d) manque de contrôle sur l'exécution des paiements – par exemple, insuffisance de la documentation, absence d'examen/d'approbation des paiements (10 bureaux).

33. Au 31 décembre 2012, 90 des 226 recommandations formulées en 2012 avaient été pleinement suivies d'effet dans l'année, les 136 autres restant à mettre en œuvre, dont 20 concernaient des rapports publiés en décembre et 41 (31 %) revêtaient un caractère de haute priorité.

Figure 3

### Répartition et niveau de priorité de toutes les recommandations issues d'audits de bureaux de pays dans les rapports de 2012

(Nombre total de recommandations : 226)



## D. Audits d'activités financées par le Fonds mondial

34. Au total, 16 rapports ont été publiés en 2012 qui traitaient de subventions du Fonds mondial gérées par le PNUD en tant que bénéficiaire principal. Quatorze rapports d'audit couvraient 46 subventions du Fonds mondial au profit de 13 bureaux de pays, en Afrique (quatre bureaux), en Amérique latine et aux Caraïbes (quatre bureaux), dans les États arabes (trois bureaux), en Asie et dans le Pacifique (un bureau), ainsi qu'en Europe et dans la Communauté d'États indépendants (un

bureau). Le Bureau a par ailleurs publié en 2012 un rapport sur l'audit des fonctions essentielles d'achat pour les projets financés par le Fonds mondial et un rapport de synthèse des audits de 15 bureaux de pays représentant au total 88 subventions du Fonds mondial.

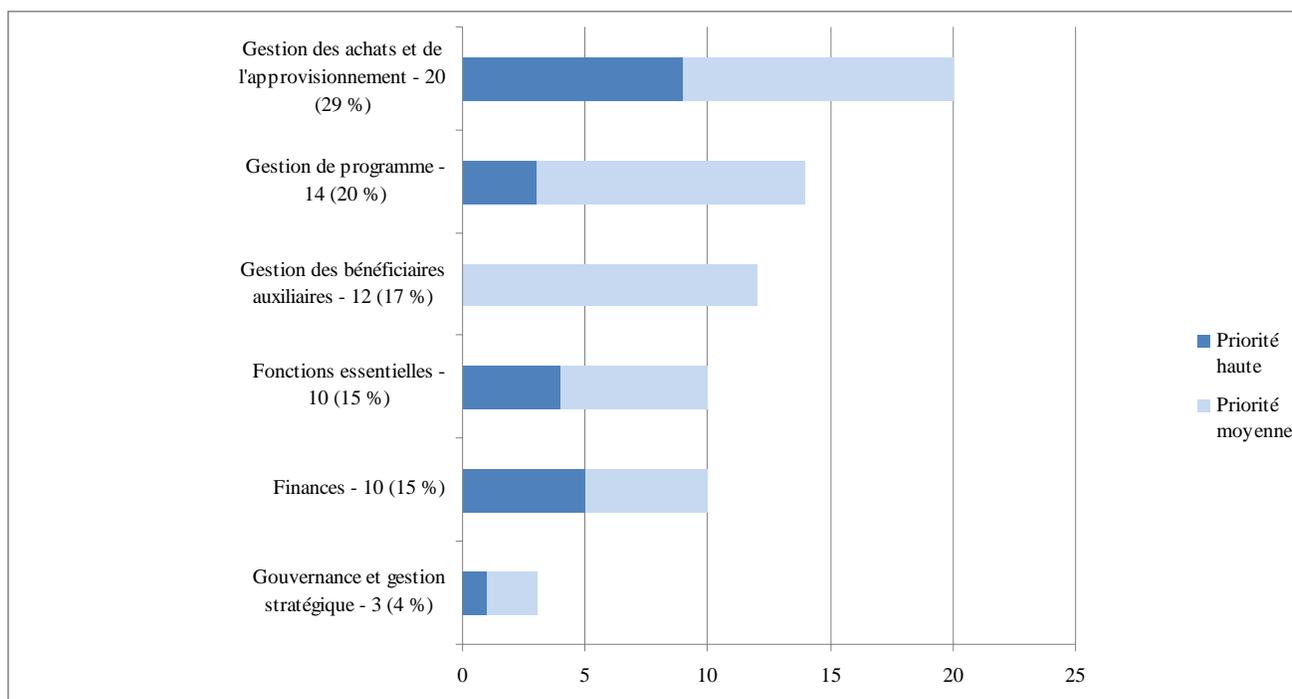
35. Hormis le rapport de synthèse, les 15 rapports d'audit contenaient 69 recommandations, la plupart (67 %) portant sur des questions de gestion des achats et des stocks, des programmes, et des bénéficiaires auxiliaires (voir fig. 4). L'essentiel des lacunes constatées concernait la gestion des stocks (par exemple, tenue des registres insuffisante ou inexacte, conditions d'entreposage inadaptées) et l'information des bénéficiaires auxiliaires (par exemple, retards dans la communication des rapports trimestriels, rapports incomplets, non-présentation de rapports annuels).

36. Au 31 décembre 2012, 31 des 69 recommandations formulées en 2012 avaient été pleinement suivies d'effet dans l'année, les 38 autres restant à mettre en œuvre, dont huit (21 %) revêtaient un caractère de haute priorité.

Figure 4

**Répartition et niveau de priorité de toutes les recommandations issues d'audits d'activités financées par le Fonds mondial dans les rapports de 2012**

(Nombre total de recommandations : 69)



## E. Audits de projet

37. Les projets d'exécution nationale peuvent être soumis à vérification dans le cadre de l'audit d'un bureau de pays ou d'un autre groupe opérationnel, ou de façon

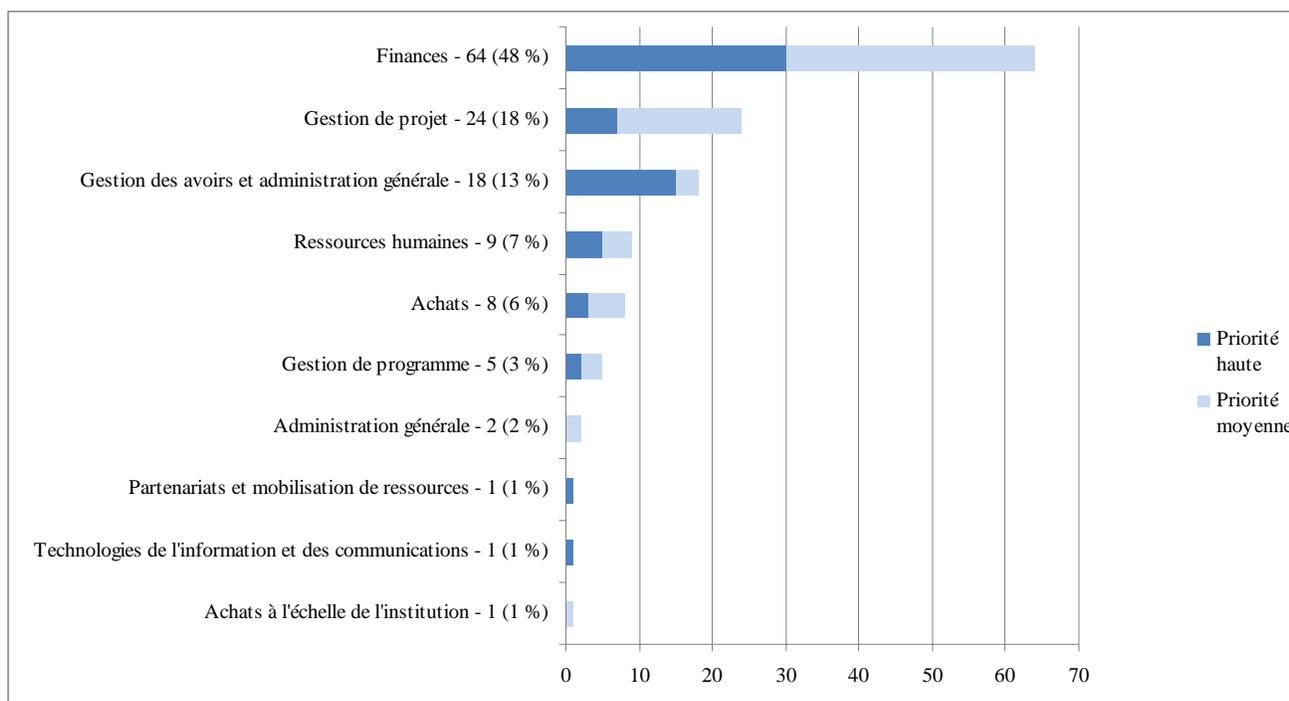
distincte. Trente-cinq rapports d'audit de projet d'exécution nationale ont été publiés en 2012. Ils portaient sur 73 projets, pour des dépenses représentant un montant total de 420 millions de dollars. En termes géographiques, ces 73 projets étaient menés dans 17 pays, selon la répartition suivante : 41 projets en Afrique (sept pays), 18 projets en Europe et dans la Communauté d'États indépendants (quatre pays), six projets en Amérique latine et dans les Caraïbes (deux pays), quatre projets en Asie et dans le Pacifique (deux pays) et quatre projets dans les États arabes (deux pays).

38. Les audits de projet d'exécution nationale ont donné lieu à 133 recommandations, la plupart (66 %) dans les domaines des finances et de la gestion de projet (voir fig. 5). L'essentiel des problèmes constatés tenait à une consignation inexacte des dépenses de projet dans le rapport d'exécution combiné.

39. Au 31 décembre 2012, 50 des 133 recommandations formulées en 2012 avaient été pleinement suivies d'effet, les 83 autres restant à mettre en œuvre, dont 36 (43 %) revêtaient un caractère de haute priorité.

Figure 5  
**Répartition et niveau de priorité de toutes les recommandations issues d'audits de projet d'exécution nationale dans les rapports de 2012**

(Nombre total de recommandations : 133)



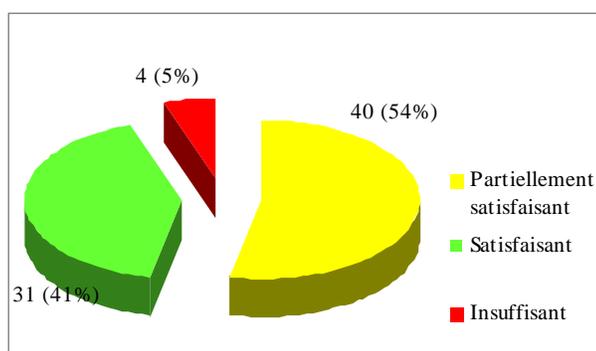
## VI. Notation des audits

40. Sur la base des résultats d'un audit, le Bureau attribue généralement une note globale en se fondant sur son évaluation des mécanismes de gouvernance, de gestion

des risques et de contrôle. Exception à la règle, les audits spéciaux, audits de suivi et rapports de synthèse ne font pas l'objet d'une notation globale, étant donné qu'ils sont axés sur des aspects spécifiques, et assortis d'objectifs restreints. Au dernier trimestre de 2012, le Bureau a changé de politique et ne donne plus de note globale à l'issue des audits financiers de projet d'exécution nationale puisque la vérification porte uniquement sur les états financiers. Il maintient en revanche la pratique de la notation pour les audits de projet d'exécution nationale dont la portée s'étend aux contrôles internes.

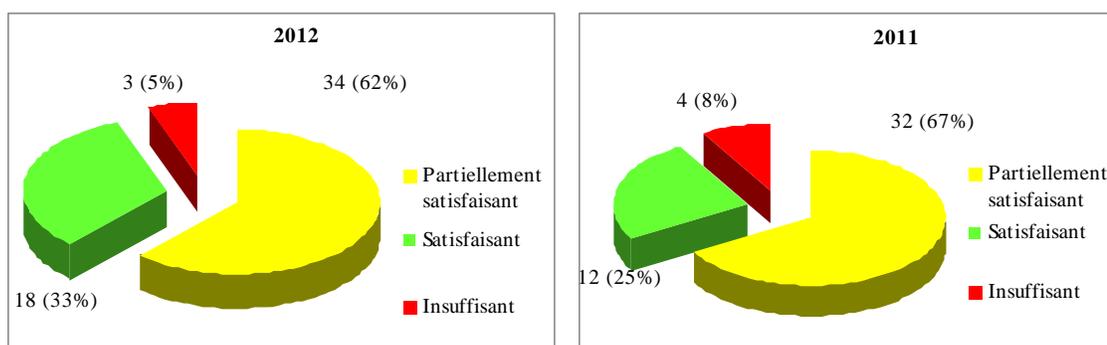
41. Sur 95 rapports, 20 n'ont pas reçu de note globale. Des 75 restants, 31 (41 %) ont obtenu la mention « satisfaisant », 40 (54 %) la mention « partiellement satisfaisant » et quatre (5 %) la mention « insuffisant » (voir fig. 6). Les rapports qualifiant d'insuffisants les résultats de la vérification effectuée ont concerné deux audits interinstitutions, un audit de bureau de pays et un audit de projet d'exécution nationale.

Figure 6  
**Notation des audits du siège, de bureaux de pays, d'activités financées par le Fonds mondial et de projets d'exécution nationale en 2012**



42. À l'exception des audits de projet d'exécution nationale, les notes ont généralement été meilleures qu'en 2011 (voir fig. 7).

Figure 7  
**Comparaison des notes attribuées à l'issue des audits du siège, de bureaux de pays et d'activités financées par le Fonds mondial (2012 contre 2011)**



## VII. Suite donnée aux recommandations issues des audits

43. Au 31 décembre 2012, le taux global de mise en œuvre s'établissait à 90,7 % pour l'ensemble des rapports publiés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 30 novembre 2012. La période considérée se termine en novembre car il est tenu compte du fait qu'après la date de publication d'un rapport d'audit les bureaux ont un mois pour commencer à informer le Bureau des progrès accomplis dans l'application d'une recommandation d'audit. À compter du présent rapport annuel de 2012, la période de référence utilisée pour calculer le taux global de mise en œuvre au sein du PNUD a été réduite de cinq à trois ans, étant donné que le Bureau n'assurera plus le suivi des mesures prises pour appliquer les recommandations que pendant une durée maximale de trois ans, au terme de laquelle il appellera simplement l'attention de la direction et du Comité consultatif pour les questions d'audit sur tout risque résiduel dont il jugerait le niveau inacceptable.

44. À la fin de l'année 2012, 21 recommandations n'avaient toujours pas été pleinement suivies d'effet après plus de 18 mois, soit une baisse par rapport aux 28 qui se trouvaient dans ce cas en 2011 (voir annexe 4). Ces 21 recommandations représentaient 0,6 % de l'ensemble des 3 634 recommandations formulées depuis 2008. Cela dit, trois d'entre elles demeuraient en suspens depuis plus de 36 mois. Elles concernaient : a) la mise en œuvre d'un logiciel destiné à faciliter la planification des achats pour les groupes opérationnels; b) le retour en fonction des services d'appui à la mise en œuvre; et c) l'audit de certains projets d'exécution nationale du Fonds d'équipement des Nations Unies. Le Bureau continuera de suivre l'évolution de ces trois situations exceptionnelles.

45. Treize (62 %) des 21 recommandations ont été placées au rang de haute priorité. Le retard observé dans la mise en œuvre s'explique par : l'action inadaptée des bureaux concernés (90 %), un défaut de coopération des gouvernements hôtes (5 %) et un problème de coordination avec un autre organisme des Nations Unies (5 %).

## VIII. Services consultatifs

46. Le Bureau a continué de fournir des services consultatifs à tous les niveaux de l'équipe de direction, que ce soit au siège, dans les centres régionaux ou dans les bureaux de pays. Les conseils donnés ont porté sur un large éventail de sujets, notamment les demandes d'information émanant des donateurs, la mise en place d'un cadre de contrôle interne, les procédures de recrutement, les avantages et prestations, les procédures d'achat ainsi que la gestion des risques et l'autoévaluation des mécanismes de contrôle pour les bureaux administrant des subventions du Fonds mondial. Le Bureau a également examiné régulièrement les clauses des accords de contribution avec les donateurs.

47. Pour diffuser les enseignements tirés des audits et sensibiliser davantage le personnel du Programme aux constatations et recommandations issues des vérifications, le Bureau a fait des présentations dans le cadre d'ateliers régionaux. Il a par ailleurs organisé des séminaires en ligne à l'intention des bureaux de pays pour leur apporter des précisions et les informer des faits nouveaux concernant la pratique de vérification des projets menés par des ONG et d'exécution nationale et

les audits effectués auprès de bénéficiaires auxiliaires de financements du Fonds mondial.

48. Au vu de l'augmentation notable du nombre de fraudes à l'assurance maladie soumises à enquête, l'Administrateur associé, sur la proposition du Bureau, a adressé à l'ensemble du personnel un message destiné à attirer l'attention sur cette nouvelle tendance et à rappeler les sanctions prévues en cas de demande frauduleuse de prestations au titre de l'assurance maladie.

## **IX. Services d'audit et d'investigations internes pour ONU-Femmes**

49. En vertu d'un accord de service conclu en décembre 2011 entre la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et le Bureau, ce dernier fournit dorénavant à l'Entité des services d'audit et d'investigations internes conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de celle-ci. En mars 2012, il a établi un groupe dédié à l'audit interne des activités d'ONU-Femmes, basé à New York.

50. Comme convenu, ONU-Femmes signalera et encouragera son personnel à signaler au Bureau toute allégation de fraude, de corruption ou d'autre infraction, y compris le harcèlement au travail, l'abus de pouvoir et les représailles contre les dénonciateurs dont se rendraient responsables des membres du personnel d'ONU-Femmes ou d'autres personnes employées par l'Entité ou ses fournisseurs. En ce sens, le Bureau a mis en place en novembre 2012 un nouveau numéro d'appel consacré aux investigations dans le cadre d'ONU-Femmes.

## **X. Examen des audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales et/ou des gouvernements nationaux**

51. À la suite de l'évaluation des risques effectuée par le Bureau, il a été prévu d'auditer en 2012 un total de 1 268 marchés exécutés par des ONG et marchés d'exécution nationale. L'ensemble des marchés désignés représentait un montant de 2,12 milliards de dollars, soit 82 % des 2,66 milliards de dollars engagés au titre des projets exécutés par des ONG et des gouvernements nationaux pour l'année fiscale 2011. Les audits ont été réalisés par des cabinets-conseils et des instituts de contrôle des finances publiques et gérés directement par les bureaux de pays.

52. Une fois de plus, grâce aux efforts concertés du Bureau de l'audit et des investigations, du Bureau de la gestion des ressources financières du Bureau de la gestion, des bureaux régionaux et des bureaux de pays concernés, les rapports d'audit ont généralement été présentés dans les temps. Le Bureau en avait reçu 1 123 à la date d'échéance fixée (31 mai 2012), soit 82 % de l'ensemble des rapports attendus. Au 31 décembre 2012, un seul des 122 bureaux de pays qui avaient prévu de mener des audits de projets exécutés par des ONG ou des gouvernements nationaux n'avait pas été en mesure de présenter les rapports y afférents, en raison de la situation politique dans le pays.

### Résultats de l'examen effectué par le Bureau

53. Le Bureau a sélectionné 583 des 1 319 rapports d'audit reçus afin de les examiner de manière approfondie. L'échantillon, représentant 84 % des dépenses d'audit (soit 1,76 milliard de dollars), comprenait tous les rapports pour lesquels les avis étaient assortis de commentaires. Le Bureau passe en revue les rapports d'audit de projets exécutés par des ONG ou d'exécution nationale à l'aune de quatre critères :

a) *Avis formés à l'issue de l'audit et montant net de leurs incidences financières* : Le Bureau chiffre le montant net des incidences financières des réserves émises par les auditeurs en pourcentage des dépenses engagées pour l'exécution du projet;

b) *Résultats de l'audit* : Le Bureau examine les constatations de l'audit et évalue les risques correspondants pour l'exécution générale du projet;

c) *Portée de l'audit* : Le Bureau détermine si la portée de l'audit est conforme au mandat confié aux auditeurs;

d) *Administration de l'audit* : Le Bureau établit dans quelle mesure le bureau de pays a géré l'audit de manière efficiente et efficace.

54. La plupart des bureaux de pays (82 %) ont obtenu du Bureau la mention « satisfaisant » en 2012, contre 76 % en 2011 (voir fig. 8). Le Bureau adresse aux bureaux de pays des lettres de synthèse pour attirer leur attention sur les domaines qui appellent des améliorations.

Figure 8

### Résultats de l'évaluation par le Bureau de la qualité des rapports d'audit de projets exécutés par des ONG ou d'exécution nationale

	Appréciation générale			
	Année fiscale 2011		Année fiscale 2010	
	Nombre de bureaux de pays	Pourcentage	Nombre de bureaux de pays	Pourcentage
Satisfaisant	98	82	90	76
Partiellement satisfaisant	13	11	22	18
Insuffisant	8	7	7	6
<b>Total</b>	<b>119*</b>	<b>100</b>	<b>119</b>	<b>100</b>

\* Deux des 121 bureaux de pays ont présenté des rapports après la date limite fixée pour l'évaluation réalisée par le Bureau et ne sont donc pas inclus dans les statistiques.

### Principaux problèmes relevés lors de l'audit de projets exécutés par des ONG ou des gouvernements nationaux et mesures prises pour y remédier

55. Les rapports d'audit de projets exécutés par des ONG ou d'exécution nationale qui ont été examinés en détail ont fait ressortir 1 739 problèmes, dont la majorité (74 %) s'est vue attribuer un rang de priorité « moyenne ». La plupart des problèmes tenait à la gestion financière et aux systèmes et contrôles de tenue de registre. Au

cours des deux derniers cycles d'audit, le nombre de problèmes liés à la gestion financière a légèrement augmenté, tandis que les autres domaines n'ont pas connu de variation notable.

56. Le Bureau assure également le suivi des mesures que les bureaux de pays ont prises ou prévoient de prendre afin d'appliquer les recommandations issues des audits. Soixante-dix-sept pour cent des 1 739 problèmes relevés avaient déjà été traités de façon adéquate.

#### *Avis formés à l'issue de l'audit et montant net de leurs incidences financières*

57. Pour 95 % (soit 2,0 milliards de dollars) de l'ensemble des dépenses vérifiées (2,12 milliards de dollars), les auditeurs qui se sont penchés sur des projets exécutés par des ONG ou des gouvernements nationaux ont formé un avis sans réserve, estimant que les dépenses engagées pour mener à bien le projet étaient correctement recensées dans les états financiers correspondants. Cependant, le Bureau a analysé tous les rapports où les avis exprimés étaient assortis de commentaires (réserve, contradiction, décharge de responsabilité) et chiffré le montant net des incidences financières y afférentes pour l'année fiscale 2011 à 11,7 millions de dollars (0,6 %) du total des dépenses vérifiées. Cela représente une diminution considérable par rapport aux 39,7 millions de dollars (1,9 %) de l'année fiscale 2010, au cours de laquelle, fait exceptionnel, la crise politique en Égypte avait entraîné la destruction et la perte de documents à considérer. Le montant net des incidences financières s'explique cette fois principalement par des avances non réglées qui figurent à la rubrique des dépenses, des justificatifs manquants et des incohérences entre les comptes respectifs du projet et du PNUD.

#### *Audits relatifs à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds*

58. En 2012, sept bureaux de pays avaient prévu d'auditer des partenaires d'exécution sous l'angle de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Le Bureau a reçu 36 rapports d'audit de quatre de ces sept bureaux de pays et noté que la majorité des rapports indiquaient que les partenaires d'exécution recouraient à des systèmes satisfaisants et avaient fait l'objet d'un avis sans réserve à l'issue de l'audit.

## **XI. Investigations**

### *Volume de travail*

59. En 2012, le Bureau s'est saisi de 289 nouveaux cas, soit une augmentation de 45 % par rapport au nombre de plaintes qu'il avait reçues en 2011. Il a par ailleurs continué de traiter 107 affaires ouvertes en 2011, portant le nombre de ses dossiers en cours à 396.

60. Sur les 396 dossiers, 232 ont été clos par le Bureau en 2012, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2011. À la fin de l'année 2012, 164 cas ont été reportés sur 2013 (voir fig. 9). Cela représente une hausse de 53 % du nombre d'affaires en instance au début de l'année.

Figure 9  
**Volume de travail en 2012**

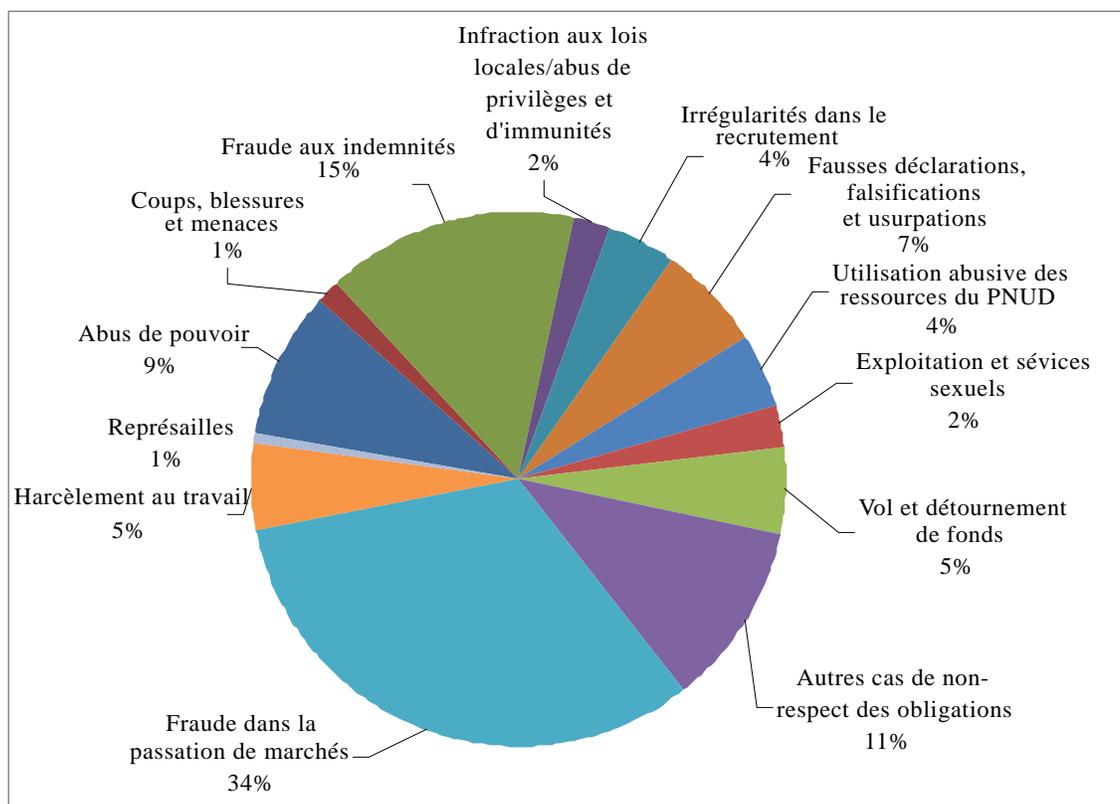
*Volume de travail*

Affaires en instance au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	107
Plaintes déposées en 2012	289
<b>Total, 2012</b>	<b>396</b>
Affaires en instance au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 et classées depuis	74
Plaintes déposées et classées en 2012	158
<b>Total, affaires classées</b>	<b>232</b>
Affaires en instance au 31 décembre 2012	164

*Types de plainte*

61. Les plaintes portant sur des irrégularités à caractère financier (fraude dans la passation de marchés, vol et détournement de fonds, utilisation abusive des ressources du PNUD et fraude aux indemnités) sont restées les plus fréquentes, représentant 58 % du nombre total de cas traités par le Bureau en 2012 (voir fig. 10). Cette proportion est pratiquement identique à celle de 2011, année durant laquelle les irrégularités de ce type avaient constitué 59 % du nombre total de cas signalés.

Figure 10  
Répartition des plaintes reçues en 2012, par type



#### Traitement des affaires

62. Au total, 148 affaires ont été classées sans suite (soit 64 % des affaires menées à terme) après leur évaluation préliminaire, faute d'éléments de preuve suffisants ou lorsque le Bureau n'a pas demandé d'investigation formelle. Soixante-quatre autres affaires (28 %) ont été réglées à l'issue d'une enquête complète. Quarante-cinq (69 %) des affaires qui ont fait l'objet d'une enquête ont donné lieu à un rapport faisant la preuve d'une irrégularité. Vingt affaires (31 %) se sont avérées sans fondement. Dix-neuf affaires ont été renvoyées à d'autres bureaux du PNUD afin que soient prises les mesures appropriées (voir fig. 11).

63. À la fin de l'année 2012, 33 affaires étaient encore en cours d'évaluation, et 131 faisaient toujours l'objet d'une investigation. Le Bureau a publié deux fois plus de rapports d'enquête en 2012 (45 rapports) qu'en 2011 (22 rapports).

Figure 11  
**Issue des affaires en 2012**

<i>Mesures prises</i>	<i>Nombre d'affaires</i>
Après évaluation	
– Classement sans suite	148
– Renvoi à d'autres bureaux du PNUD	19
Après enquête	
Classement ( <i>allégations sans fondement</i> )	20
Classement ( <i>allégations fondées</i> )	
– Rapports au Bureau d'appui juridique	25
– Rapports aux bureaux de pays	13
– Rapports au Comité d'examen des fournisseurs	3
– Rapports à d'autres organisations	1
– Autres rapports d'enquête	3
<b>Total des affaires classées en 2011</b>	<b>232</b>
<b>Total des rapports d'enquête publiés</b>	<b>45</b>
Envoi de lettres d'observations	3

*Mesures disciplinaires et autres sanctions prises*

64. En 2012, le Bureau a recommandé le renvoi de 11 affaires aux autorités nationales pour enquête pénale et réuni tous les éléments de preuve nécessaires à l'instruction des affaires concernées. Cela représente une augmentation de 57 % des renvois par rapport à 2011.

65. Au titre de la nouvelle procédure de saisine du Comité d'examen des fournisseurs, le Bureau a présenté en 2012 trois premiers rapports d'enquête visant à ce que soient prises les mesures appropriées à l'encontre de 13 fournisseurs du PNUD.

66. Quand une investigation fait apparaître des lacunes dans les dispositifs de contrôle interne, le Bureau adresse une lettre d'observations au bureau concerné pour lui recommander les mesures à prendre pour y remédier. En 2012, il a envoyé cinq lettres d'observations à l'issue d'investigations. En outre, dans les cas les plus graves dont il est saisi, le Bureau organise à l'intention du bureau concerné une présentation des enseignements tirés.

*Renforcement des moyens d'investigation*

67. Le Bureau a continué d'améliorer plus avant ses moyens d'investigation, en particulier au vu de la mission supplémentaire qui lui est dorénavant confiée dans la Charte révisée (voir paragraphe 3 ci-avant). Certaines des mesures prises en 2012 à cet effet sont décrites ci-après :

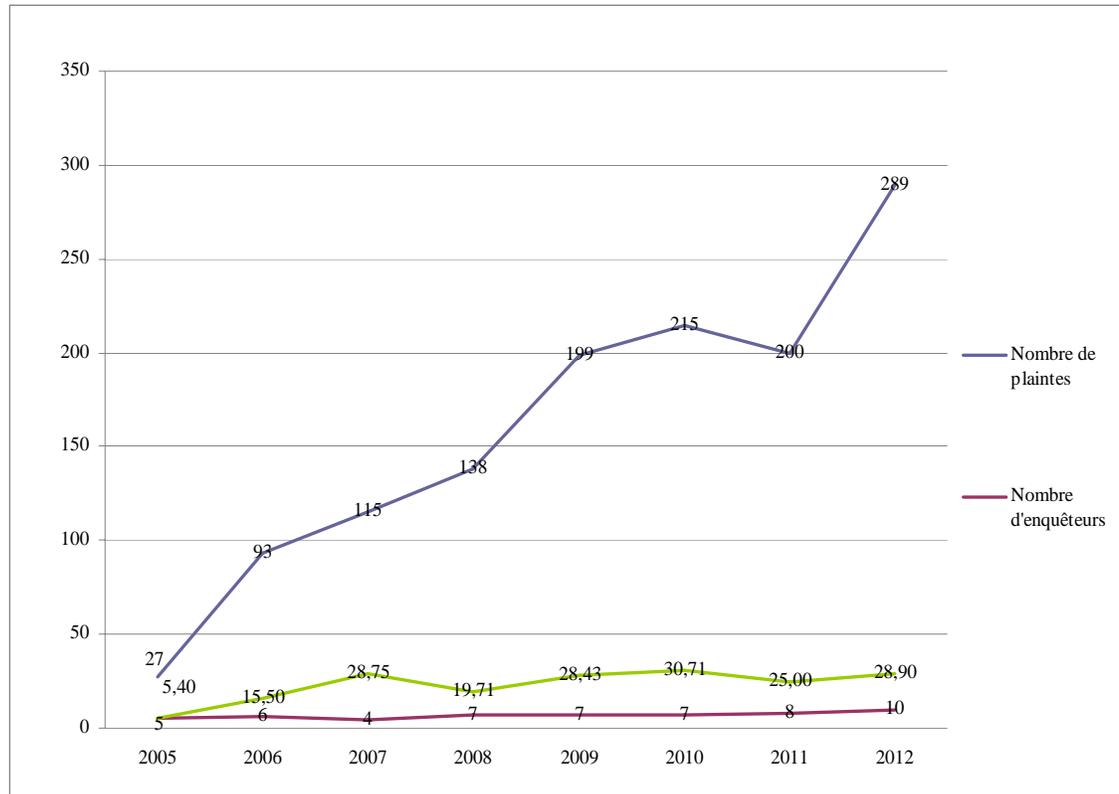
- La version révisée des directives en matière d'investigations a été publiée en novembre 2012 à l'issue d'un examen approfondi de la procédure et des

contributions du Bureau de la déontologie, du Bureau d'appui juridique, du Bureau de l'Ombudsman de l'ONU pour les fonds et programmes des Nations Unies, et du Conseil du personnel. Elle tient compte de l'évolution des politiques pertinentes, comme l'adoption par le PNUD de ses nouvelles politiques anti-fraude et procédures de sanction des fournisseurs, les changements apportés aux méthodes d'enquête proactive et l'élaboration d'un ensemble complet de normes internes applicables aux procédures opérationnelles. Elle fournit des orientations détaillées tout en continuant de définir un haut niveau de garanties de procédure pour les investigations du Bureau;

- Compte tenu du pourcentage élevé d'allégations portant sur des irrégularités liées à la passation de marchés, le Bureau a consolidé son expertise en la matière, du point de vue de l'évaluation et de l'investigation, par l'intermédiaire de formations et de certifications dans le domaine de la passation de marchés publics;
- Le Bureau a participé à la neuvième réunion annuelle des mécanismes de responsabilisation indépendants, organisée à Luxembourg par la Banque européenne d'investissement, manifestation qui constitue le rassemblement principal des mécanismes de responsabilisation sociale et environnementale des organisations financières internationales et régionales. Qu'il ait été accueilli dans ce réseau représente une étape importante de l'introduction de politiques et procédures sociales et environnementales et du mécanisme de contrôle de conformité y afférent au sein du PNUD;
- Le Bureau a poursuivi sa coopération avec d'autres organisations internationales et bureaux chargés des investigations pour faciliter l'échange de renseignements en matière de fraude. Il a ainsi pris part à : a) la Conférence annuelle des enquêteurs internationaux, organisée à Luxembourg par la Banque européenne d'investissement, où il a assuré la coordination d'un atelier sur le thème de la fraude dans les programmes d'aide et de reconstruction, auquel ont participé des représentants des groupes de lutte contre la fraude de l'United States Agency for International Development, du Ministère du développement international du Royaume-Uni, ainsi que de la Foreign Service Control Unit de la Norvège; b) la cinquième réunion du réseau de praticiens de la lutte contre la corruption du PNUD, où il a présidé un groupe d'experts de haut niveau qui comprenait le Contrôleur général du Brésil, la Présidente de Transparency International et le Président de l'Instance centrale de prévention de la corruption du Maroc; et c) la quinzième Conférence internationale contre la corruption, tenue à Brasilia.

68. Le nombre moyen d'investigations par enquêteur reste très élevé : 29 en 2012. Cela représente une augmentation notable par rapport à 2005 (voir fig. 12), et la tendance devrait se maintenir en 2013. Même avec le recrutement de deux enquêteurs en 2012, la hausse attendue, en plus des missions d'investigation supplémentaires qui incombent à présent au Bureau – a) enquêtes sur les fournisseurs en vue d'éventuelles sanctions, voir paragraphe 65; b) renvoi d'affaires aux autorités nationales, voir paragraphe 64; c) services d'investigation pour ONU-Femmes, voir paragraphe 49; et d) examen du respect des normes sociales et environnementales, voir paragraphe 3 – donne à penser qu'une augmentation des ressources affectées aux investigations pourrait s'avérer nécessaire.

Figure 12  
**Nombre d'enquêteurs effectuant des investigations et des évaluations,  
 2005-2012**



## XII. Conclusion générale

69. Les résultats d'ensemble des divers audits et la réactivité des bureaux audités s'agissant de prendre des mesures en vue de remédier aux problèmes relevés dans les rapports d'audit de 2012 témoignent bien de l'efficacité des mécanismes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PNUD. Grâce à l'appui constant de la direction, du Comité consultatif pour les questions d'audit et du Conseil d'administration, le Bureau de l'audit interne et des investigations a été à même de s'acquitter avec succès de son mandat.

70. La mise à la disposition du public des rapports d'audit interne du PNUD permet au Bureau de renforcer encore la responsabilité, la transparence et la crédibilité du Programme.